

DÉPARTEMENT
ALLIER
ARRONDISSEMENT
MONTLUÇON
COMMUNE
LA PETITE MARCHE

**CONSEIL MUNICIPAL /
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MARDI 1ER AOÛT 2023**

L'an deux mille vingt trois, le mardi premier août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHE dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 8

Excusés : 1

Pouvoirs : 1

Absents excusés : LAMERRE Hervé (Pouvoir à DEVEAUX Oliver)

Présents : IMBERT Didier, TRIPIER Roger, NORRE Bernadette, DEVEAUX Olivier, LAROCHE Patrick, MOLINA Pierre, RODRIGUES-DO CARMO Eric, DUCHIER Laurent.

Secrétaire de séance : MOLINA Pierre

Date de convocation : 27 juillet 2023

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire,

• **- OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE:**

Le maire expose au conseil municipal les circonstances qui conduisent la commune à recruter une nouvelle secrétaire de mairie. Le contrat de Mlle GARACHON prenant fin le 31 août, il propose au conseil de faire débiter le contrat de la nouvelle secrétaire au 7 août prochain. Il est en effet nécessaire que cette dernière puisse bénéficier d'une formation rapide dans le poste qu'elle va occuper. Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à compter du 7 août 2023.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité la proposition du maire.

• **- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ASCENDANT DU PERSONNEL COMMUNAL AU PROFIT DE MONTLUÇON COMMUNAUTE :**

Le maire fait part au conseil municipal des termes de la convention de mise à disposition ascendante de certains services municipaux au profit de Montluçon communauté. Il propose au conseil d'adopter cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la convention présentée.

• **- REFERENT DEONTOLOGIE :**

Le maire expose au conseil l'obligation qui nous est faite d'être en mesure de consulter un référent déontologie. Il expose également la proposition du centre de gestion de mutualiser cette fonction. Le maire propose au conseil d'adopter la proposition du centre de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité la proposition du maire.

- SOUTIEN DU DEPARTEMENT AUX PROJETS DES COMMUNES :

Le maire indique au conseil municipal que la demande de l'aide de solidarité 2023 a reçu un accord de principe de la commission départementale. Il sollicite l'autorisation du conseil pour demander l'accord définitif.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à effectuer la demande d'accord définitif dans le cadre de la solidarité départementale.

- SOUSCRIPTION NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE :

Le maire expose au conseil que le contrat MAIF souscrit par la commune prendra fin au 31 décembre 2023. La société MAIF n'assurant plus les collectivités, il sera nécessaire de souscrire un contrat auprès d'une autre compagnie.

Le maire donne connaissance au conseil du devis établi par GROUPAMA. Il propose de solliciter d'autres assureurs et de soumettre la décision au conseil à l'automne.

-QUESTIONS DIVERSES :

- La taille des accotements a été effectuée par l'entreprise DOUSSIN. Un second passage sera effectué après la mi-août.

- Le bail du logement de la mairie a été résilié par le locataire. Il prend fin le 3 août 2023. Le logement est donc à louer.

- La serrure de la salle polyvalente hors d'usage va être remplacée par l'entreprise FARGEN.

- Un commande d'enrobé sera effectuée à l'automne. Les conseillers disponibles seront sollicités pour effectuer les travaux.

La séance est levée à 21H45.

Fait à La Petite Marche le 03 août 2023

Didier IMBERT
Maire de La Petite Marche

